

Modalités d'inscription au Certificat de Capacité d'Orthophonie

Année Universitaire 2018-2019

PEUVENT S'INSCRIRE AUX EPREUVES DE SELECTION :

- ⇒ Les titulaires du baccalauréat
- ⇒ Les élèves inscrit(e)s en classe de terminale*
- ⇒ Les titulaires d'une attestation de succès à un examen spécial d'entrée dans les universités (DAEU ou ESEU)

***Pour être autorisé(es) à passer les épreuves de sélection, les élèves de terminale devront avoir obtenu leur baccalauréat ou avoir été autorisé(es) à passer la deuxième session.**

Un échec au baccalauréat ne permet pas l'accès aux études d'orthophonie même en cas de réussite aux épreuves de sélection.

Les candidats étrangers doivent justifier d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau égal quant au contenu, à la durée des études et aux modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances, à celle que sanctionne le baccalauréat français. Dans ce dernier cas, la décision est prise par le Président de l'Université.

Cet examen est ouvert à tous les candidats quel que soit leur lieu de résidence.

MODALITES D'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET FERA L'OBJET D'UN REJET

LE DOSSIER D'INSCRIPTION (à télécharger sur le site web de la faculté de Médecine)

DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE DEPOSE AU PLUS TARD LE VENDREDI 30 MARS 2018

(CACHET DE L'OPERATEUR POSTAL FAISANT FOI)

- ⇒ Soit directement à la **Scolarité – Formations Paramédicales**
Faculté de médecine de Marseille
27 Bd Jean Moulin - 13385 Marseille cedex 5

(Ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sauf le vendredi Ouvert de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 - Fermé le mercredi après-midi)

- ⇒ Soit adressé par courrier au même service (envoi sous pli recommandé conseillé)

accompagné des pièces suivantes :

- ⇒ Photocopie de la carte nationale d'identité
- ⇒ Photocopie du baccalauréat, du diplôme équivalent ou du relevé de notes
- ⇒ Certificat de scolarité pour les élèves inscrits en Terminale en 2017-2018
- ⇒ 1 chèque de 80 euros pour frais de dossier, libellé à l'ordre de Mr l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université.
- ⇒ Mentionner au verso du chèque : **Nom, prénom, Orthophonie 2018 et UFR 913**

Pour les étudiants ayant besoin d'un aménagement des épreuves au titre d'un handicap

- ⇒ UN DOCUMENT de la MDPH (daté de moins de 2 ans) ou du SIUMPPS (pour l'année 2017/2018 si étudiant AMU).

ATTENTION :

Quel que soit le résultat ou le motif d'absence aux épreuves, CETTE SOMME NE SERA PAS REMBOURSEE A L'EXCEPTION DES CANDIDATS AYANT ETE ADMIS AU CONCOURS DE PACES A MARSEILLE.

Une convocation aux épreuves écrites sera adressée par courrier recommandé.
(En cas de non réception de la convocation prière de contacter la scolarité/ bureau des formations paramédicales)

Pour les épreuves orales, les candidats devront consulter la liste de l'admissibilité sur le site de la faculté de médecine (www.medecine.univ-amu.fr)

Modalités d'organisation des Epreuves de Sélection en vue de l'Admission au Certificat de Capacité d'Orthophonie Année Universitaire 2018-2019

Epreuves d'Admissibilité : Lundi 11 juin 2018

Les candidats doivent se présenter une demi-heure avant le début des épreuves, munis d'une **pièce d'identité et de la convocation.**

14 h00 -15 h00 Maîtrise de la langue écrite (60 QCM* - notation sur 60)
16 h00 -17 h00 Biologie et mathématiques (60 QCM* - notation sur 60)

(*QCM = Questions à choix multiples)

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de points, le rang de classement est déterminé par la note la plus élevée obtenue à l'épreuve de **Maîtrise de la langue écrite.**

En cas d'égalité des notes obtenues à chacune des épreuves, le candidat le plus âgé sera classé avant les autres.

Le nombre de candidats retenus pour les épreuves d'admission sera égal à deux fois le nombre de candidats autorisés à s'inscrire pour suivre les enseignements, conformément au numerus clausus fixé par le Ministère (à titre indicatif : si le numerus clausus est maintenu à 38 postes, 76 candidats seront retenus pour les épreuves orales).

La liste des candidats admissibles et admis sera consultable sur le site internet de la Faculté de Médecine : www.medecine.univ-amu.fr

Epreuves d'Admission :

Judi 21 juin 2018 – Vendredi 22 juin 2018 et Lundi 25 juin 2018

SEULS Y PARTICIPERONT LES CANDIDATS RETENUS AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE.

Cette épreuve comporte deux épreuves orales :

1. Grand oral individuel de 15 à 20 mn pour l'évaluation de la flexibilité du langage oral et de la motivation (notation sur 80)
2. Une épreuve orale portant sur des tests de logique (Notation sur 80)

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de points, le rang de classement est déterminé par la note la plus élevée obtenue à l'épreuve de **Langage oral**
En cas d'égalité des notes obtenues à chacune des épreuves, le candidat le plus âgé sera classé avant les autres.

Pour les candidats retenus à l'issue des deux groupes d'épreuves, seront également vérifiées :

1. **Les aptitudes sensorielles des candidats** (mesure de l'acuité visuelle et audiométrie)
2. **Les aptitudes psychiques des candidats**

La constatation d'une inaptitude entraîne l'élimination, quelles que soient les notes obtenues aux autres épreuves. Dans ce cas, il sera alors fait appel au(x) candidat(s) suivants, dans l'ordre du classement établi à l'issue des deux premiers groupes d'épreuves.

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019
Inscription Concours Certificat de Capacité
Orthophoniste

IMPORTANT : écrire en lettres capitales et LISIBLES– encercler ou cocher les cases adéquates

1 Etat civil	
Nom patronymique (de naissance)	Nom usuel (marital)
Prénom	
Prénom 2	Prénom 3
Nationalité	
Indiquez obligatoirement le N° national INE (Identifiant National Etudiant)	
Ou BEA - 11 caractères	
<i>(ce numéro figure sur le relevé de notes du bac (bac français y compris) ou sur l'ancienne carte d'étudiant)</i>	
Date de naissance	Département ou pays Sexe Masculin Féminin
Ville de naissance	Arrondissement

2 Handicap	
FOURNIR UN DOCUMENT de la MDPH daté de moins de 2 ans ou du SIUMPPS (si étudiant AMU)	
Handicap	A – Auditif V – Visuel M – Moteur AM – Auditif Moteur
(reconnu COTOREP)	AV – Auditif Visuel T – Auditif Moteur Visuel MV – Moteur Visuel XX - Autres

3 Situation Militaire
<input type="checkbox"/> : En règle (si vous êtes un homme de nationalité française né avant 1979 ou une femme de nationalité française née avant 1983, cocher la case « en règle »)
3 – Exempté 4 – Service accompli 5 – Appel de Préparation Défense accompli 6 – Appel de Préparation Défense non accompli

4 Baccalauréat ou équivalence
Année d'obtention (ex : si bac obtenu en juin 2017 : année = 2017- si en cours = 2018)
Série du baccalauréat ou équivalence Spécialité Mention
Etablissement d'obtention
Type d'établissement : LY – Lycée 00 – Université Autre (préciser) Département d'obtention :

5 Adresses et coordonnées électroniques	PRECISER L'ADRESSE à LAQUELLE DOIT ETRE ENVOYEE LA CONVOCATION
Adresse fixe (hors période universitaire)	Adresse de l'étudiant (si elle est différente de l'adresse fixe)
Code Postal Commune	Code Postal Commune
Pays Téléphone	Pays Téléphone
Acheminement étranger (ville)	Acheminement étranger (ville)
Téléphone portable de l'étudiant :	
Coordonnées électroniques personnelles : @dresse.....	

<p>6 Inscription administrative annuelle</p> <p>Activité professionnelle du 1^{er} parent:</p> <p>Activité professionnelle du 2^{ème} parent :</p>

<p>7 Coursus antérieur (jusqu'à l'année 2016/2017)</p> <p>1 – Dernier établissement fréquenté (2016/2017):</p> <p>2 – Etablissement fréquenté en 2015/2016 :</p> <p>3 – Etablissement fréquenté en 2014/2015 :</p> <p>4 – Dernier diplôme obtenu : Département/Pays : Année obtention.....</p>

<p>8 Autre établissement fréquenté pour l'année en cours (2017/2018)</p> <table> <tr> <td>00 – sans objet</td> <td>11 – Ecole normale supérieure</td> </tr> <tr> <td>01 – BTS</td> <td>13 – Ecole d'architecture</td> </tr> <tr> <td>02 – CPGE ou préparation intégrée</td> <td>14 – IUFM non intégré</td> </tr> <tr> <td>03 – Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa)</td> <td>15 – Autre école ou cursus</td> </tr> <tr> <td>04 – Ecole d'ingénieurs</td> <td>16 – Université (y compris IUFM intégré)</td> </tr> <tr> <td>05 – Etablissement privé d'enseignement universitaire</td> <td>17 – Enseignement par correspondance (type CNED)</td> </tr> <tr> <td>06 – Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel</td> <td>18 – Ecoles préparatoires aux concours paramédicaux</td> </tr> <tr> <td>10 – Etablissement étranger d'enseignement supérieur</td> <td></td> </tr> </table>	00 – sans objet	11 – Ecole normale supérieure	01 – BTS	13 – Ecole d'architecture	02 – CPGE ou préparation intégrée	14 – IUFM non intégré	03 – Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa)	15 – Autre école ou cursus	04 – Ecole d'ingénieurs	16 – Université (y compris IUFM intégré)	05 – Etablissement privé d'enseignement universitaire	17 – Enseignement par correspondance (type CNED)	06 – Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel	18 – Ecoles préparatoires aux concours paramédicaux	10 – Etablissement étranger d'enseignement supérieur	
00 – sans objet	11 – Ecole normale supérieure															
01 – BTS	13 – Ecole d'architecture															
02 – CPGE ou préparation intégrée	14 – IUFM non intégré															
03 – Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa)	15 – Autre école ou cursus															
04 – Ecole d'ingénieurs	16 – Université (y compris IUFM intégré)															
05 – Etablissement privé d'enseignement universitaire	17 – Enseignement par correspondance (type CNED)															
06 – Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel	18 – Ecoles préparatoires aux concours paramédicaux															
10 – Etablissement étranger d'enseignement supérieur																

<p>9 Affiliation Sécurité Sociale</p> <p>Vous possédez une carte d'assuré social : Oui</p> <p>Indiquez votre numéro de sécurité sociale (15 chiffres) :</p>	
---	--

La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce dossier. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Cette requête doit être adressée au Président de l'Université.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

A le Signature

Je soussigné(e)Responsable légal, autorise mon enfant, mineur(e), à s'inscrire à Aix-Marseille Université

A le Signature



Faculté
de Médecine

Aix-Marseille Université

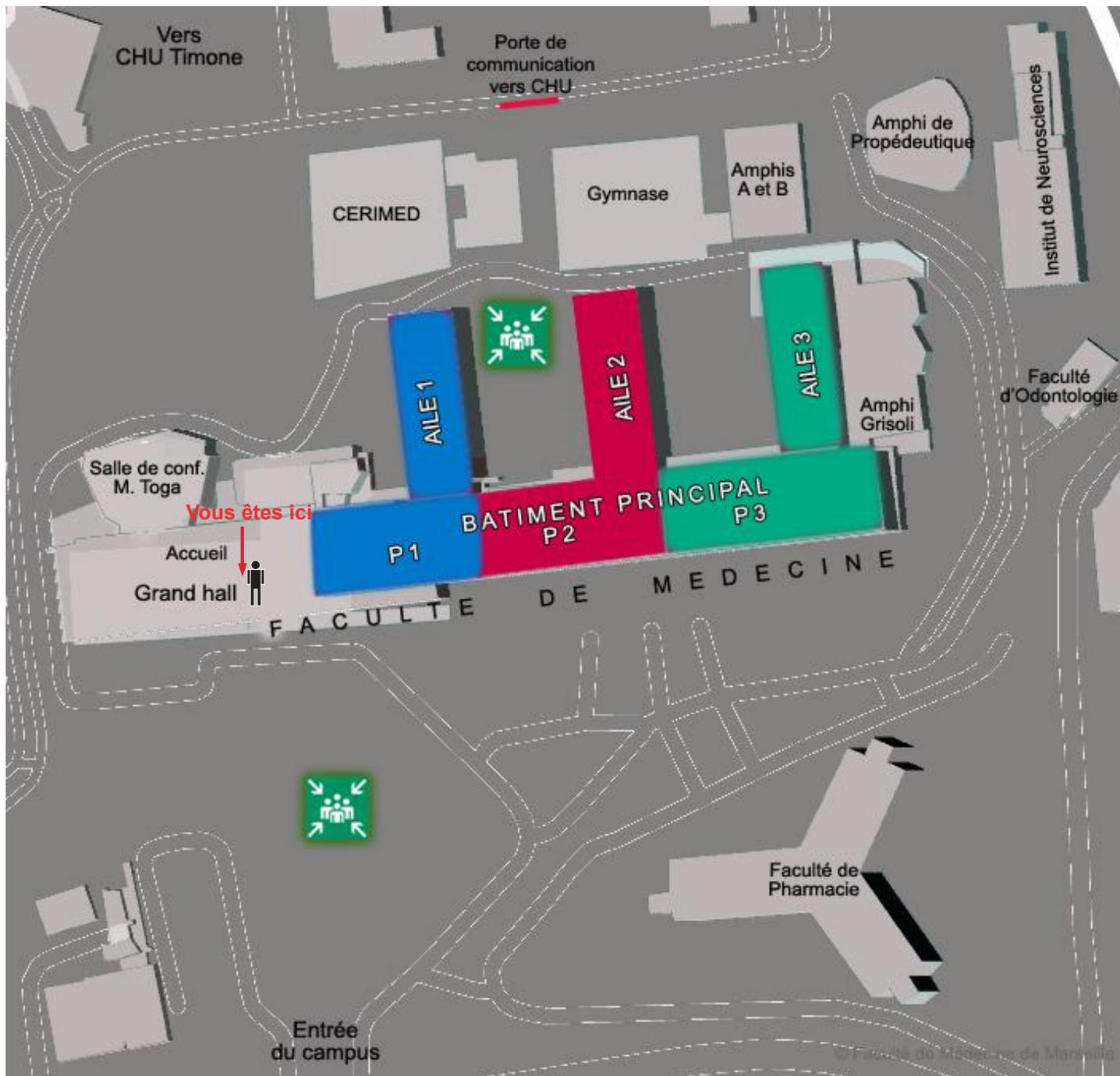
AMPHITHEATRES, SALLES DE COURS, SALLES DE THESE....

Lieu	Aile / Bâtiment principal (BP)	Etage
Auditorium Maurice TOGA	GRAND HALL	1er
AMPHI Jean GRISOLI	AILE VERTE	Rez de chaussée
AMPHI A	EXTERIEUR	
AMPHI B	EXTERIEUR	
AMPHI PROPEDEUTIQUE	EXTERIEUR	
AMPHI 1	BP ROUGE	Rez de chaussée
AMPHI 2	BP VERT	Rez de chaussée
AMPHI 3	BP ROUGE	3ème
AMPHI 4	BP VERT	3ème
AMPHI 5	BP BLEU	5ème
AMPHI 6	BP VERT	5ème
AMPHI 7	BP ROUGE	5ème
AMPHI 8	AILE VERTE	Rez de jardin sous sol
AMPHI PROSECTEUR 1	AILE VERTE	Rez de chaussée
AMPHI PROSECTEUR 2	AILE VERTE	Rez de chaussée
LABORATOIRE DE LANGUES	BP VERT	Sous-sol
SALLE 1 ^{er} SECOURS	BP VERT	Rez de chaussée
SALLE DE COURS JULLIEN	BP VERT	3ème
SALLE DE COURS 1	BP BLEU	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 2	BP ROUGE	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 3	BP ROUGE	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 4	BP VERT	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 5	BP VERT	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 6	BP VERT	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 7	BP VERT	Rez de chaussée
SALLE DE COURS 11	BP ROUGE	1er
SALLE DE COURS 12	BP ROUGE	1er
SALLE DE COURS 13	BP VERT	1er
SALLE DE COURS 14	BP VERT	1er
SALLE DE COURS 21	BP ROUGE	2ème
SALLE DE COURS 31	BP ROUGE	3ème
SALLE DE COURS 51	BP ROUGE	5ème
SALLE DE COURS 52	BP ROUGE	5ème
SALLE DU CONSEIL	GRAND HALL	2ème
SALLE DE THESES 1	BP BLEU	Rez de chaussée
SALLE DE THESES 2	BP BLEU	1er
SALLE DE REUNION LEON IMBERT	GRAND HALL	1er



Faculté
de Médecine

Aix-Marseille Université



Secteur Timone

27, bd Jean Moulin - 13385 Marseille cedex 5
Tél : 04 91 32 43 00 - Fax : 04 91 32 44 96
medecine-admin@univ-amu.fr

Secteur Nord

51, bd Pierre Dramard - 13916 Marseille cedex 20
Tél : 04 91 69 88 88 - Fax : 04 91 69 87 26

Site web : <http://medecine.univ-amu.fr>